

## Proposition de la délégation française sur la construction d'une usine européenne de séparation isotopique (Bruxelles, 28 janvier 1957)

**Légende:** Le 28 janvier 1957, la délégation française à la Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom propose la création par les six pays membres de la future Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA) d'une usine de séparation isotopique de l'uranium.

**Source:** Archives historiques du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, Rue de la Loi 175. Négociations des traités instituant la CEE et la CEEA (1955-1957), CM3. Conférence intergouvernementale : syndicat d'études pour la construction d'une usine de séparation isotopique de l'uranium, CM3/NEGO/178.

**Copyright:** (c) Union européenne

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/proposition\\_de\\_la\\_delegation\\_francaise\\_sur\\_la\\_construction\\_d\\_une\\_usine\\_europeenne\\_de\\_separation\\_isotopique\\_bruelles\\_28\\_janvier\\_1957-fr-6a7e4fe2-0837-4b75-b195-14c0a751ee2e.html](http://www.cvce.eu/obj/proposition_de_la_delegation_francaise_sur_la_construction_d_une_usine_europeenne_de_separation_isotopique_bruelles_28_janvier_1957-fr-6a7e4fe2-0837-4b75-b195-14c0a751ee2e.html)



**Date de dernière mise à jour:** 05/11/2015

Bruxelles, le 28 janvier 1957

**Usine de séparation isotopique**  
**Proposition présentée par la délégation française**

-----

Les six pays membres,

1. considérant que la Communauté atomique que se proposent de créer les six États doit assurer l'approvisionnement de ses membres à la fois par le recours aux ressources extérieures et par le développement de ses ressources intérieures,
2. prenant acte du fait que l'un des pays membres a avancé ses études techniques de telle manière que les décisions relatives à la construction d'une usine de séparation isotopique de l'uranium 235 pourraient être prises le 1er juillet 1957,
3. déclarant hautement désirable la construction en commun d'une usine de séparation isotopique et donnent en conséquence mandat au syndicat d'études de faire dans un délai de 3 mois un rapport où il sera pris position sur ce projet en indiquant quelles sont les caractéristiques fondamentales.